Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Québec

Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire

REPAS GRATUITS
POUR LES EXTERNES ET LES RÉSIDENT EN MÉDECINE

Le repas comprend : la soupe, l'assiette principale, le dessert du jour et le breuvage. Maximum de 12$.

Les aliments doivent provenir de la cafétéria lorsqu'elle est ouverte. Ou du Zeste lorsque la cafétéria est fermée.

Lundi au vendredi : 9h45 à 14h / 15h45 à 19h | Samedi et dimanche : 10h30 à 14h / 16h30 à 19h

EXTERNES	
EXTERNES FAISANT DES GARDES EN SEMAINE, aucun dîner payé en semaine, car c'est un quat de travail et non une garde	
Lundi au vendredi : 8 h à 20 h	Souper
Lundi au vendredi : 16 h à 8 h	Souper, déjeuner
Lundi au vendredi : 17 h à 23 h	Souper
EXTERNES FAISANT DES GARDES LA FIN DE SEMAINE ET/OU UN FÉRIÉ	
Samedi et dimanche : 8 h à 20 h	Dîner et souper
Samedi et dimanche : 8 h à 23 h	Dîner et souper
Les externes en **STAGE** d'urgence n'ont pas droit aux repas gratuits, que leur quart de travail soit de jour, de soir, de nuit ou de fin de semaine, car considéré comme des quarts de travail et non de la garde.	
Les externes longitudinaux (eli) qui sont de **GARDE** à l'urgence, ont droit à un repas gratuit en tout temps, les soirs et les fins de semaine.	
RÉSIDENTS	
RÉSIDENTS FAISANT DES GARDES EN SEMAINE, aucun dîner payé en semaine, car c'est un quat de travail et non une garde	
Lundi au vendredi : 8 h à 20 h	Souper
Lundi au vendredi : 15 h à minuit	Souper
Lundi au vendredi : 16 h à 8 h	Souper et déjeuner
Lundi au vendredi : 16 h à minuit	Souper
Lundi au vendredi : 20 h à 8 h	Lunch et déjeuner
RÉSIDENTS FAISANT DES GARDES LA FIN DE SEMAINE ET/OU UN FÉRIÉ	
Samedi et dimanche : 8 h à 8h	Déjeuner, dîner et souper
Samedi et dimanche : 8 h à 20 h	Dîner et souper
Samedi et dimanche : 8 h à 17 h	Dîner
Samedi et dimanche : 20 h à 8 h	Lunch et déjeuner
Les résidents en **STAGE** d'urgence n'ont pas droit aux repas gratuits, que leur quart de travail soit de jour, de soir, de nuit ou de fin de semaine, car considéré comme des quarts de travail et non de la garde.	
Les résidents qui sont de **GARDE** à l'urgence, qu'ils soient en médecine familiale ou en n'importe quelle spécialité ont droit à un repas gratuit en tout temps, les soirs et les fins de semaine.	

Novembre 2021